

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

Délibération n°24-DC007

Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune de Saint Germain de Joux, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Daniel BRIQUE

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Denis MOSSAZ

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHEAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Catherine BRUN - Isabelle DE OLIVEIRA -

Serge RONZON - Jean-Pierre FILLION - Benjamin VIBERT - Christophe MAYET - Annick

DUCROZET - Françoise DUCRET - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO

-Anthony GENNARO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Mourad BELLAMMOU

Pouvoirs :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON à Gilles THOMASSET - Gilles FAVRE à Pierre CHARPY

CHANAY : Jean BORNARD à Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Raphaël CASTIGLIA à Daniel BRIQUE

INJOUX-GENISSIAT : Patricia VERDET à Denis MOSSAZ - Sophie SELLIER à Joël PRUDHOMME

VALSERHÔNE : Marie-Françoise GONNET à Catherine BRUN - Sandra LAURENT-SEGUI à Annick DUCROZET – Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Votants : 34

Présents : 25

Date de la convocation : 26 janvier 2024

Secrétaire de séance : Serge RONZON

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240201-24-DC007-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Nature de l'acte : Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Objet : Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil communautaire

Conformément à l'article L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président informe qu'un Conseil communautaire se réunit habituellement en son siège administratif ou en un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des 12 communes membres.

Or le siège actuel de la CCPB ne dispose pas de salle de réunions suffisamment grande pour accueillir son Conseil communautaire composé de 37 membres.

Le Président propose au Conseil communautaire de tenir sa prochaine réunion hors du siège administratif de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien situé à Valserhône et demande à une commune membre de se porter volontaire pour accueillir la prochaine séance du Conseil communautaire.

Le maire de la commune de Confort propose que le Conseil communautaire du 7 mars 2024 se tienne dans la salle des fêtes de la commune de Confort.

En cas d'indisponibilité de la salle, la séance du conseil se déroulera dans l'une des salles de l'une des communes membres de la CCPB.

Le Président invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir valider cette proposition.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** la tenue de la prochaine réunion du Conseil communautaire le 7 mars 2024 hors du siège administratif de la CCPB,
- **CHOISIT** la salle des fêtes de la commune de Confort comme lieu de réunion du prochain Conseil communautaire.

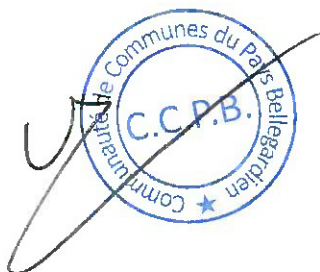
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de communes du Pays Bellegardien certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,
Serge RONZON



Le Président,
Patrick PERREARD

Accusé de réception en préfecture
001-240100991-20240201-24-DC007-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024